
États financiers de
Fondation, le Fonds de développement
de la Confédération des syndicats
nationaux pour la coopération et l'emploi

31 mai 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1
Bilans	2
États du résultat global	3
États des variations de l'actif net	4
États des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6-41

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de
Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des
Syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, qui comprennent les bilans au 31 mai 2018 et au 31 mai 2017, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi au 31 mai 2018 et au 31 mai 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 1

Le 11 juillet 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121501

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Bilans

Aux 31 mai

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Actif			
Encaisse et équivalents de trésorerie		1 781	6 398
Débiteurs et autres actifs	5	15 873	9 501
Autres investissements	6	903 977	729 722
Investissements en capital de développement	7	1 067 030	972 144
Immeuble de placement	11	—	9 783
Immobilisations corporelles et incorporelles	12	22 930	14 904
Impôts différés	21	6 943	7 419
		2 018 534	1 749 871
Passif			
Créditeurs et autres passifs	16	25 026	20 474
Passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs	22	22 443	18 501
		47 469	38 975
Actif net		1 971 065	1 710 896
Nombre d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 en circulation (en milliers)	17	166 778	152 464
Actif net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)		11,82	11,22

Engagements et éventualités (notes 7, 13 et 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

(s) Diane Beaudry

_____, Administrateur

(s) Léopold Beaulieu

_____, Administrateur

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États du résultat global

Exercices terminés les 31 mai

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Produits			
Intérêts		30 584	25 379
Dividendes et distributions		37 928	30 334
Honoraires et autres revenus		2 656	2 259
		71 168	57 972
Gains sur investissements en capital de développement et autres investissements			
Réalisés		47 220	13 604
Non réalisés		23 393	86 385
		70 613	99 989
		141 781	157 961
Charges opérationnelles			
Souscription, registrariat et services aux actionnaires	19	12 121	11 282
Gouvernance et administration		11 061	10 892
Investissements en capital de développement et autres investissements		14 648	14 210
Amortissements		3 799	1 328
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	12	73	—
		41 702	37 712
Provision liée aux éventualités	14	—	8 400
		41 702	46 112
Résultat avant impôts		100 079	111 849
Impôts sur le résultat	21	719	768
Résultat net		99 360	111 081
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs, déduction faite des impôts	22	(1 725)	8 864
Résultat global		97 635	119 945
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 (en milliers)		158 499	147 313
Résultat net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)		0,63	0,75

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des variations de l'actif net

Exercices terminés les 31 mai

(en milliers de dollars)

Note	Capital-actions de catégorie A		Surplus d'apport	Résultats nets non distribués	Actif net
	Série 1	Série 2			
	\$	\$	\$	\$	\$
2018					
Solde au début	1 368 985	25 372	21 615	294 924	1 710 896
Résultat net	—	—	—	99 360	99 360
Autre élément du résultat global	—	—	—	(1 725)	(1 725)
Émissions d'actions	262 873	4 666	—	—	267 539
Rachats d'actions	(90 124)	(2 232)	(12 649)	—	(105 005)
	172 749	2 434	(12 649)	97 635	260 169
Solde à la fin	1 541 734	27 806	8 966	392 559	1 971 065
2017					
Solde au début	1 263 147	24 077	27 929	174 979	1 490 132
Résultat net	—	—	—	111 081	111 081
Autre élément du résultat global	—	—	—	8 864	8 864
Émissions d'actions	198 521	4 104	—	—	202 625
Rachats d'actions	(92 683)	(2 809)	(6 314)	—	(101 806)
	105 838	1 295	(6 314)	119 945	220 764
Solde à la fin	1 368 985	25 372	21 615	294 924	1 710 896

Les résultats nets non distribués comprennent un solde débiteur relié au cumul de l'autre élément du résultat global de 0,8 M\$ (solde créditeur de 0,9 M \$ au 31 mai 2017).

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 mai

(en milliers de dollars)

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Activités opérationnelles			
Résultat net		99 360	111 081
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Gains sur investissements en capital de développement et autres investissements			
Réalisés		(47 220)	(13 604)
Non réalisés		(23 393)	(86 385)
Intérêts et distributions capitalisés		(28 730)	(15 352)
Variation des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs		2 217	3 173
Amortissements	12	3 799	1 328
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	12	73	—
Impôts différés	21	476	550
		6 582	791
Variation des éléments hors caisse	23	(1 286)	21 392
		5 296	22 183
Investissements en capital de développement			
Acquisitions		(192 159)	(177 022)
Produits de cessions		171 276	116 534
Autres investissements			
Acquisitions		(1 048 216)	(1 141 984)
Produits de cessions		898 767	1 083 247
Améliorations en lien avec l'immeuble de placement		—	(728)
		(170 332)	(119 953)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(165 036)	(97 770)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12	(2 415)	(3 008)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	12	300	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 115)	(3 008)
Activités de financement			
Émissions d'actions		267 539	202 625
Rachats d'actions		(105 005)	(101 806)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		162 534	100 819
Augmentation (diminution) de l'encaisse et équivalents de trésorerie		(4 617)	41
Encaisse et équivalents de trésorerie au début		6 398	6 357
Encaisse et équivalents de trésorerie à la fin		1 781	6 398

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

1. Loi constitutive

Statut et fonctions du Fonds

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (le « Fonds » ou « Fondation »), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (*L.R.Q., chapitre F-3.1.2*) (la « Loi »), est une société de placement à fonds social ayant principalement pour fonctions :

- a) de favoriser l'investissement dans des entreprises en garantissant ou en se portant caution de toute obligation contractée par cette dernière ou en investissant directement dans le but de promouvoir la création, le maintien ou la sauvegarde d'emplois;
- b) de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleuses et les travailleurs et les autres ressources du milieu à participer à ce développement par la souscription d'actions du Fonds;
- c) de développer des aptitudes à la gestion des travailleuses et travailleurs d'entreprises autocontrôlées et de favoriser leur implication active dans le développement économique du Québec;
- d) d'aider les entreprises à se conformer aux lois et règlements en matière d'environnement;
- e) de favoriser le développement auprès des entreprises de politiques environnementales.

Fondation a pour objectif principal d'effectuer des investissements en capital de développement dans des entreprises admissibles dans le but d'obtenir une appréciation à long terme du capital.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

2.1. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

2.2. Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées selon la base du coût historique. Les présents états financiers sont les seuls états financiers présentés par le Fonds. Ils ont été approuvés pour publication le 11 juillet 2018 par le conseil d'administration.

2.3. Entité d'investissement

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), car les conditions suivantes sont rencontrées :

- a) le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- b) le Fonds déclare à ses investisseurs que ses investissements en capital de développement et ses autres investissements (« investissements ») ont pour objectif de générer du rendement sur le capital et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;
- c) le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.4. Présentation du bilan

Le Fonds présente son bilan par ordre de liquidité décroissant. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, compte tenu qu'ils ne sont pas principalement détenus à des fins de transaction, à l'exception des éléments courants suivants : encaisse et équivalents de trésorerie, débiteurs et autres actifs, créditeurs et autres passifs à l'exception de la provision pour éventualités. Les notes 6 et 7 présentent les montants que le Fonds s'attend à recouvrer dans les douze prochains mois relativement à ses investissements.

2.5. Filiales et entreprises associées

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.

2.6. Instruments financiers – Comptabilisation et classement

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de la transaction lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, compte tenu des frais de transactions. Les frais de transactions sont constatés au résultat net, lorsqu'ils sont engagés. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif.

Les engagements non provisionnés visant l'acquisition de titres supplémentaires pour le portefeuille d'investissement en capital de développement sont classés en tant que fonds engagés, mais non déboursés, et sont présentés à la note 7.

Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements, les sommes à payer sur acquisition d'autres investissements, ainsi que les instruments financiers dérivés sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Les achats et les ventes d'investissements en capital de développement et d'autres investissements sont constatés à la date de transaction, qui est la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Les actifs et les passifs sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que l'intention du Fonds au moment de leur acquisition et de leur émission. L'encaisse, les équivalents de trésorerie et les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances et les comptes créditeurs sont classés comme autres passifs. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leur nature et leur courte échéance.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.7. Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur

Les investissements en capital de développement et les autres investissements ont été établis à la juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Titres cotés ou transigés sur des marchés actifs

La juste valeur des participations en actions, des placements en obligations, des parts de sociétés et autres titres de participation ainsi que des titres de marché monétaire est établie en fonction du cours de clôture des principales Bourses ou des principaux marchés à la date des bilans, incluant les intérêts courus. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point de l'écart acheteur-vendeur le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Titres non cotés

La juste valeur des participations en actions, des parts de sociétés et autres titres de participation est établie selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance, ou à des offres d'achat, la valeur nette de réalisation, la capitalisation des flux monétaires ou des bénéfices ou l'actualisation des flux monétaires. La juste valeur ainsi déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables incluant celles retenues pour déterminer les flux monétaires ou les taux de capitalisation et le niveau de risque associé à ces éléments. Ces hypothèses sont également influencées par les conditions de marché en vigueur à la date des bilans, dont les taux d'intérêt des obligations du Canada, les écarts de crédit et l'évolution de sociétés comparables cotées en Bourse. Les parts de fonds sont principalement évaluées à la valeur établie par leur gestionnaire respectif selon des méthodes d'évaluation appropriées au type d'investissements. La juste valeur des actifs et des passifs tient compte des nouvelles informations disponibles et des événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité (ou du fonds) émettrice et la date d'évaluation.

Prêts, avances, garanties et cautionnements

La juste valeur des prêts et avances est principalement déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt du marché à la date des bilans pour des titres similaires. S'il y a lieu, une provision pour pertes relatives aux garanties et aux cautionnements consentis par le Fonds est inscrite aux états financiers dans les créateurs pour tenir compte de la probabilité de subir une perte.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses activités, le Fonds peut utiliser des contrats à terme afin de se protéger contre les risques liés aux fluctuations des devises et des taux d'intérêt ou pour tirer avantage de ces fluctuations.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.8. Immeuble de placement

L'immeuble de placement du Fonds était un bien immobilier détenu à des fins locatives. Le Fonds présentait et évaluait son immeuble de placement selon le modèle de la juste valeur. Une évaluation de la juste valeur était effectuée tous les trois ans et validée au 31 mai de chaque année. Le Fonds révisait les hypothèses importantes au 30 novembre de chaque année. Toute variation de la juste valeur était comptabilisée au résultat net. Au 31 mai 2016, une évaluation de la juste valeur avait été effectuée.

La juste valeur retenue correspondait à la moyenne de trois techniques d'évaluation reconnues qui étaient appliquées. La technique d'actualisation simple qui consiste à actualiser le revenu net annuel normalisé de l'immeuble en appliquant un taux global d'actualisation découlant du marché. La technique d'actualisation des flux d'encaisse qui consiste à actualiser les entrées de fonds anticipées au cours de la période d'analyse. La technique de la méthode de comparaison directe qui consiste à estimer le prix de vente le plus probable par la comparaison et l'analyse de transactions immobilières impliquant des propriétés semblables.

Au début de l'exercice en cours, l'immeuble ne rencontrait plus les critères pour être considéré comme un immeuble de placement. Celui-ci a donc été reclassé dans les immobilisations corporelles sous les postes terrains et bâtiments à sa juste valeur à la date du changement.

2.9. Encaisse et équivalents trésorerie

L'encaisse et les équivalents de trésorerie sont constitués des comptes de caisse et bancaires, des montants déposés auprès d'une institution financière et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

2.10. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Fonds et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges par le biais du résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Principales catégories d'immobilisations

	Méthode	Durée
Corporelles		
Bâtiments ¹	Linéaire	de 20 à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	de 7 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	de 4 à 6 ans
Incorporelles		
Logiciels	Linéaire	3 et 5 ans
Développement informatique	Linéaire	10 ans

1. Le Fonds détient deux bâtiments. Au 31 mai 2018, la durée d'utilité restante de l'un de ceux-ci est d'un an (voir note 12).

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Fonds revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. De plus, le Fonds comptabilise les reprises de valeur, s'il y a lieu.

2.11. Avantages sociaux futurs

Les coûts des prestations de retraite gagnées et des charges reliées au régime d'assurances collectives du personnel sont comptabilisés par le biais du résultat net et se composent du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets reliés aux régimes.

Les réévaluations des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs comprennent les gains et pertes actuariels des régimes ainsi que l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes de retraite et le rendement prévu à l'exclusion des revenus d'intérêts. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations reliées aux régimes et des gains ou des pertes d'expérience sur ces mêmes obligations. Les réévaluations des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs sont comptabilisées à l'autre élément du résultat global et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net.

2.12. Capital-actions

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et elles sont classées à l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en cours, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.13. Devise fonctionnelle et conversion de devises

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers. Les écarts de conversion sont présentés sous les postes « Gains réalisés et non réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global.

2.14. Constatation des produits

Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs et les distributions sont comptabilisés à la date de leur déclaration et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes ou escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous intérêts.

Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et les pertes réalisés résultant de la cession d'investissements en capital de développement et autres investissements, incluant les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au moment de la vente et présentés sous le poste « Gains réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût, déterminé selon la méthode du coût moyen. Tous les gains et les pertes non réalisés résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et présentés sous le poste « Gains non réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements ».

2.15. Impôts sur le résultat

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son résultat. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable.

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigible et la charge d'impôts différée. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement sous l'autre élément du résultat global; en pareils cas, les impôts sont comptabilisés directement au net de l'autre élément du résultat global.

Les impôts exigibles correspondent au montant des impôts payables sur le résultat imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la clôture de l'exercice de présentation de l'information financière et tout ajustement des impôts à payer à l'égard des exercices antérieurs.

Les impôts différés sont reliés aux différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Les impôts différés sont calculés sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de la présentation de l'information financière et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif relié aux impôts différés sera réalisé ou le passif relié aux impôts différés sera réglé. Un actif relié aux impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Pour l'impôt fédéral, le Fonds peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Aux fins de l'impôt provincial, les gains en capital ne sont pas imposables.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.15. Impôts sur le résultat (suite)

Le Fonds se considère en substance exempté de l'impôt fédéral et provincial sur les résultats reliés aux gains en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun passif relié aux impôts différés relativement aux gains ou pertes non réalisés sur les investissements, ni d'actif relié aux impôts différés équivalents relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés aux impôts en main remboursables au titre des gains en capital.

2.16. Normes comptables publiées, mais non encore adoptées

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board (IASB)*, mais ne sont pas encore en vigueur. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. Le classement devra être en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers ainsi qu'un nouveau modèle de pertes attendues pour déterminer quand il faut comptabiliser une dépréciation à l'égard des instruments financiers. Il introduit également de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture qui auront pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques.

La direction du Fonds a complété son évaluation de l'impact de cette norme sur ses états financiers et a conclu que l'adoption de celle-ci n'aura pas d'incidence matérielle sur ses états financiers. Cette norme entrera en vigueur à compter de son exercice débutant le 1^{er} juin 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace les normes IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et IAS 11, *Contrats de construction*. La nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux qui sont compris dans le champ d'application d'autres normes telles que les instruments financiers. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits. La direction du Fonds a complété son évaluation de l'impact de cette norme sur ses états financiers et a conclu que l'adoption de celle-ci n'aura pas d'incidence matérielle sur ses états financiers. Cette norme entrera en vigueur à compter de son exercice débutant le 1^{er} juin 2018.

IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16, publiée en février 2016, précise comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. La norme présente un modèle unique de comptabilisation par le preneur, exigeant la comptabilisation d'actifs et de passifs à l'égard de tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17, *Contrats de location*, et la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement reste la même. Le Fonds a débuté son analyse de la norme et jusqu'à ce que tous les choix et analyses soient complétés, le Fonds n'est pas en mesure de conclure sur les incidences de l'application cette norme. La norme sera en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Pour le Fonds, cette norme entrera en vigueur à compter de son exercice débutant le 1^{er} juin 2019.

3. Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application des méthodes comptables. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les états financiers du Fonds présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

3.1. Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif et des dérivés

La *Politique d'évaluation des investissements en capital de développement* (la « Politique ») énonce les principes appliqués par le Fonds pour établir la juste valeur de ses investissements sur une base continue. La direction des Finances voit au respect de la Politique, à son application et propose les modifications pouvant être requises.

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements importants sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation. Conformément au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs du Fonds, laquelle est composée d'employés du Module des finances ainsi que du Module analyse financière, redressement, registrariat, conseils juridiques et immeubles, effectue semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant son portefeuille et est constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments et de société similaires.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. La juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation.

L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément à la Politique, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds. Ce comité passe en revue les informations et fait rapport au comité d'audit avant la publication des états financiers annuels ou intermédiaires. Le président-directeur général ainsi que la direction des Finances signent une attestation concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

3. Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques (suite)

3.2. Évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement

Le Fonds devait émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évaluait la juste valeur de son immeuble de placement. Ces hypothèses incluaient, entre autres, le taux global d'actualisation, le taux de rendement interne, le taux global d'actualisation à la réversion et le revenu net annuel normalisé. L'immeuble de placement était évalué en fonction de son utilisation optimale.

3.3. Évaluation des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer les passifs nets reliés aux régimes de retraite et d'assurances collectives. Ces hypothèses incluent, entre autres, le taux d'actualisation des obligations de retraite et assurances collectives et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux de croissance attendu des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée.

Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat net et à l'autre élément du résultat global ainsi que des passifs nets au titre des avantages sociaux futurs présentés aux bilans. Une firme d'experts indépendants procède à l'établissement de la juste valeur de ce passif net.

4. Risques associés aux instruments financiers

Les informations sur la gestion des risques financiers font partie intégrante de ces états financiers. Elles sont présentées en détail dans la section intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion qui est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

5. Débiteurs et autres actifs

	31 mai 2018	31 mai 2017
	\$	\$
Sommes à recevoir sur cession d'investissement en capital de développement et autres investissements	3 673	1 241
Dividendes et intérêts courus d'investissement en capital de développement et autres investissements	8 061	7 258
Impôt en main remboursable	2 474	—
Autres	1 665	1 002
Total	15 873	9 501

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

6. Autres investissements

Le *Relevé des autres investissements* (non audité), qui énumère le détail des titres détenus, est présenté distinctement de ces états financiers et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

	31 mai 2018		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste Valeur
	\$	\$	\$
Titres à échéance non déterminée			
Actions, parts et autres titres de participations	612 933	34 945	647 878
Titres à échéance déterminée			
Obligations			
Gouvernements	200 511	(1 375)	199 136
Institutions financières	17 529	(107)	17 422
Sociétés	29 779	230	30 009
	247 819	(1 252)	246 567
Instruments financiers dérivés ¹	—	2 765	2 765
Marché monétaire			
Gouvernements	2 410	—	2 410
Institutions financières	4 357	—	4 357
	6 767	—	6 767
Total des autres investissements²	867 519	36 458	903 977

1. Au 31 mai 2018, les actifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élèvent à 2,8 M\$ et sont présentés avec les autres investissements. Les passifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élèvent à 4,8 M\$ et sont présentés sous le poste « Crédoeurs et autres passifs » (note 16).

2. Au 31 mai 2018, les autres investissements incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 50,2 M\$.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

6. Autres investissements (suite)

	31 mai 2017		
	Coût	Plus-value non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$
Titres à échéance non déterminée			
Actions, parts et autres titres de participations	404 424	39 190	443 614
Titres à échéance déterminée			
Obligations			
Gouvernements	218 362	3 706	222 068
Institutions financières	21 541	356	21 897
Sociétés	32 669	1 794	34 463
	<u>272 572</u>	<u>5 856</u>	<u>278 428</u>
Instruments financiers dérivés ¹	—	1 845	1 845
Marché monétaire			
Gouvernements	1 535	—	1 535
Institutions financières	4 300	—	4 300
	<u>5 835</u>	<u>—</u>	<u>5 835</u>
Total des autres investissements²	<u>682 831</u>	<u>46 891</u>	<u>729 722</u>

¹ Au 31 mai 2017, les actifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élèvent à 1,8 M\$ et sont présentés avec les autres investissements. Les passifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élèvent à 1,1 M\$ et sont présentés sous le poste « Crédeurs et autres passifs » (note 16).

² Au 31 mai 2017, les autres investissements incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 34,2 M\$.

Répartition des autres investissements par échéance

Obligations

	Moins d'un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
2018					
Valeur nominale	955	88 120	79 024	72 448	240 547
Juste valeur	955	87 045	78 633	79 934	246 567
Taux moyen effectif (%)	1,57 %	2,51 %	2,87 %	3,04 %	2,78 %
Taux moyen nominal (%)	1,71 %	2,12 %	3,15 %	4,04 %	3,04 %
2017					
Valeur nominale	5 293	93 282	81 292	79 145	259 012
Juste valeur	5 325	94 705	87 294	91 104	278 428
Taux moyen effectif (%)	1,14 %	1,43 %	1,90 %	2,66 %	1,95 %
Taux moyen nominal (%)	2,19 %	2,00 %	3,38 %	3,97 %	3,04 %

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

6. Autres investissements (suite)

Marché monétaire

	Moins de 1 an	1 an et plus	Total
	\$	\$	\$
Au 31 mai 2018			
Juste valeur	5 605	1 162	6 767
Taux moyen effectif (%)	1,29 %	1,35 %	1,30 %
Au 31 mai 2017			
Juste valeur	4 689	1 146	5 835
Taux moyen effectif (%)	1,06 %	1,35 %	1,12 %

Instrument financiers dérivés

	Moins de 1 an	1 an et plus	Total
	\$	\$	\$
Au 31 mai 2018			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 356,7 M\$	(322)	—	(322)
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 192,6 M\$	(1 712)	—	(1 712)
Au 31 mai 2017			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal de 106,7 M\$	(290)	—	(290)
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 150,3 M\$	1 073	—	1 073

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

7. Investissements en capital de développement

Le *Relevé du coût des investissements en capital de développement*, accompagné d'un rapport de l'auditeur indépendant, fournit le détail des investissements réalisés. Il est présenté distinctement des états financiers audités et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

	31 mai 2018		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$
Non garantis			
Actions participantes	581 123	135 753	716 876
Actions non participantes	152 318	(9 764)	142 554
Prêts et avances	205 625	(3 207)	202 418
	939 066	122 782	1 061 848
Garantis			
Prêts et avances	8 518	(3 336)	5 182
	947 584	119 446	1 067 030

	31 mai 2017		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$
Non garantis			
Actions participantes	559 647	96 543	656 190
Actions non participantes	134 003	(9 543)	124 460
Prêts et avances	186 086	(150)	185 936
	879 736	86 850	966 586
Garantis			
Prêts et avances	10 525	(4 967)	5 558
	890 261	81 883	972 144

Au 31 mai 2018, les investissements en capital de développement incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 109,6 M\$ (71,9 M\$ en mai 2017).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers dans le cours normal de ses activités.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

7. Investissements en capital de développement (suite)

Répartition par échéance et taux moyens effectifs des prêts et avances

	Taux variables	Taux fixes			Total
	Total	Moins d'un (1) an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
	\$	\$	\$	\$	\$
Durée résiduelle jusqu'à l'échéance					
Au 31 mai 2018					
Non garantis	15 494	28 750	118 502	39 672	202 418
Taux moyen effectif (%)	8,63 %	7,46 %	9,36 %	8,46 %	
Garantis	174	721	3 295	992	5 182
Taux moyen effectif (%)	3,85 %	3,26 %	7,25 %	7,50 %	
Au 31 mai 2017					
Non garantis	22 088	10 984	110 069	42 795	185 936
Taux moyen effectif (%)	8,08 %	5,38 %	9,23 %	8,77 %	
Garantis	725	932	3 901	—	5 558
Taux moyen effectif (%)	16,00 %	5,02 %	6,21 %	— %	

Certains prêts et avances portent, en plus du rendement à taux fixe, un rendement à taux variable selon des indicateurs de rendement.

Les encaissements en capital prévus au cours des douze prochains mois sont de 34,0 M\$ (18,5 M\$ au 31 mai 2017).

Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité

	Manufacturier et primaire	Services et commerces	Technologies avancées	Fonds diversifiés/EQPC ¹	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 31 mai 2018					
Investissements, au coût	224 138	374 913	142 896	205 637	947 584
Plus-value (moins-value) non réalisée	(5 487)	13 764	30 786	80 383	119 446
	218 651	388 677	173 682	286 020	1 067 030
Garanties et cautionnement	—	4 800	—	—	4 800
Fonds engagés, mais non déboursés ²	3 300	35 436	55 798	98 772	193 306
Risque maximal	221 951	428 913	229 480	384 792	1 265 136

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

7. Investissements en capital de développement (suite)

Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité (suite)

	Manufacturier et primaire	Services et commerces	Technologies avancées	Fonds diversifiés/ EQPC ¹	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 31 mai 2017					
Investissements, au coût	194 280	357 744	141 378	196 859	890 261
Plus-value (moins-value) non réalisée	7 632	16 116	(10 021)	68 156	81 883
	201 912	373 860	131 357	265 015	972 144
Garanties et cautionnement	—	1 200	—	—	1 200
Fonds engagés, mais non déboursés ²	4 529	47 202	49 950	104 215	205 896
Risque maximal	206 441	422 262	181 307	369 230	1 179 240

1. Entreprises publiques québécoises à petite capitalisation.

2. Les fonds engagés, mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes sont réservées à même les autres investissements. En fonction des engagements pris par le Fonds, ces sommes peuvent généralement être exigées à quelques jours d'avis, dans la mesure où les conditions prévues aux ententes sont respectées. Dans les faits, les fonds engagés sont déboursés par tranche sur une durée pouvant aller jusqu'à dix ans dans le cas des fonds d'investissements qui constituent la majorité des fonds engagés aux 31 mai 2018 et 2017.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas transigés sur des marchés actifs est établie selon des techniques d'évaluation appropriées. Le Fonds a classé ses instruments financiers selon la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 : justes valeurs basées sur les cours d'un marché actif pour un instrument identique;

Niveau 2 : justes valeurs fondées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données d'entrée importantes sont fondées sur des informations de marché observables; et,

Niveau 3 : justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données d'entrée importantes ne sont pas entièrement fondées sur des informations de marché observables.

Le classement de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Explications sur les transferts

Les transferts entre niveaux sont réputés s'être produits lorsque l'information sous-jacente ou les cours utilisés pour l'évaluation des actifs ou des passifs deviennent plus ou moins dépendants de données de marché observables, tel qu'il est précédemment indiqué dans la détermination des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs du Fonds.

Les transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, aux fins de préparation des tableaux présentés ci-dessous, sont réputés s'être produits à l'ouverture de l'exercice visé.

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers du Fonds qui sont mesurés à la juste valeur, à l'aide de techniques d'évaluation, au :

31 mai 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Investissements en capital de développement (note 7)				
Actions participantes	164 036	46 827	506 013	716 876
Actions non participantes	—	—	142 554	142 554
Prêts et avances non garantis	—	—	202 418	202 418
Prêts et avances garantis	—	—	5 182	5 182
Autres investissements (note 6)				
Actions, parts et autres titres de participations	50 030	597 848	—	647 878
Obligations	—	246 567	—	246 567
Instruments financiers dérivés	—	2 765	—	2 765
Marché monétaire	—	6 767	—	6 767
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements (note 5)	—	3 673	—	3 673
Sommes à payer sur acquisitions d'autres investissements (note 16)	—	(53)	—	(53)
Instruments financiers dérivés (note 16)	—	(4 799)	—	(4 799)
	214 066	899 595	856 167	1 969 828

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2018, il n'y a eu aucun instrument financier transféré entre les niveaux 1 et 2.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

31 mai 2017	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
Investissements en capital de développement (note 7)				
Actions participantes	155 360	50 023	450 807	656 190
Actions non participantes	—	—	124 460	124 460
Prêts et avances non garantis	—	—	185 936	185 936
Prêts et avances garantis	—	—	5 558	5 558
Autres investissements (note 6)				
Actions, parts et autres titres de participations	34 186	409 428	—	443 614
Obligations	—	278 428	—	278 428
Instruments financiers dérivés	—	1 845	—	1 845
Marché monétaire	—	5 835	—	5 835
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements (note 5)	—	1 241	—	1 241
Sommes à payer sur acquisitions d'autres investissements (note 16)	—	(1 891)	—	(1 891)
Instruments financiers dérivés (note 16)	—	(1 063)	—	(1 063)
	<u>189 546</u>	<u>743 846</u>	<u>766 761</u>	<u>1 700 153</u>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017, il n'y a eu aucun instrument financier transféré entre les niveaux 1 et 2.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Investissements en capital de développement

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert affectant le niveau 3. Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde au début et à la fin de l'exercice du niveau 3 :

	Exercice terminé le 31 mai 2018				
	Actions participantes	Actions non participantes	Prêts et avances non garantis	Prêts et avances garantis	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	450 807	124 460	185 936	5 558	766 761
Acquisitions	93 429	21 315	71 703	2 377	188 824
Dispositions	(105 266)	(1 000)	(51 037)	(5 117)	(162 420)
Capitalisation des revenus	—	—	1 210	1 491	2 701
Gains (pertes)					
Réalisés	44 033	(2 000)	(2 336)	(758)	38 939
Non réalisés	23 010	(221)	(3 058)	1 631	21 362
Juste valeur à la fin	506 013	142 554	202 418	5 182	856 167

	Exercice terminé le 31 mai 2017				
	Actions participantes	Actions non participantes	Prêts et avances non garantis	Prêts et avances garantis	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	372 282	102 813	161 510	10 278	646 883
Acquisitions	94 048	24 630	37 417	2 127	158 222
Dispositions	(55 745)	(1 161)	(17 866)	(9 094)	(83 866)
Capitalisation des revenus	—	—	1 828	700	2 528
Gains (pertes)					
Réalisés	15 944	(713)	(267)	(1 209)	13 755
Non réalisés	24 278	(1 109)	3 314	2 756	29 239
Juste valeur à la fin	450 807	124 460	185 936	5 558	766 761

La plus-value non réalisée liée aux investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2018, pour lesquels il y a des données d'entrée importantes qui ne sont pas toutes fondées sur des informations de marchés observables (niveau 3), a augmenté de 29,1 M\$ (23,5 M\$ au 31 mai 2017).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Utilisation des données non observables pour évaluer les instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui incorporent des hypothèses importantes provenant de données non observables sur le marché. Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

La juste valeur des instruments financiers (niveau 3) au 31 mai 2018 :

Description	Juste valeur	Technique(s) d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements en capital de développement				
Actions participantes et parts non cotées	87 762	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de BAIIA ¹	6,8 %-12,2 % (9,5 %)
	311 536	Actif net redressé	Actif net redressé	2,7 %-30,3 % (16,4 %)
	42 807	Transactions récentes	—	s. o. ²
	63 908	Autres ³	—	—
Actions non participantes, prêts et avances	295 045	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	5,0 %-20,0 % (7,1 %)
	6 467	Actif net redressé	Actif net redressé	s. o. ²
	24 243	Transactions récentes	—	—
	24 399	Autres ³	—	—
	<u>856 167</u>			

La juste valeur des instruments financiers (niveau 3) au 31 mai 2017 :

Description	Juste valeur	Technique(s) d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements en capital de développement				
Actions participantes et parts non cotées	116 563	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de BAIIA ¹	6,7 %-14,3 % (10,0 %)
	263 514	Actif net redressé	Actif net redressé	2,3 %-36,2 % (17,9 %)
	34 068	Transactions récentes	—	s. o. ²
	36 662	Autres ³	—	—
Actions non participantes, prêts et avances	236 702	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	2,6 %-29,0 % (7,5 %)
	3 802	Actif net redressé	Actif net redressé	s. o. ²
	61 139	Transactions récentes	—	—
	14 311	Autres ³	—	—
	<u>766 761</u>			

^{1.} En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en termes de pourcentage du BAIIA sur les ventes.

^{2.} Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature très différente selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.

^{3.} Les autres techniques d'évaluation regroupent principalement les méthodes de valeur de transaction escomptée, d'offre d'achat escomptée, de multiple de BAIIA, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Des analyses de sensibilité ont été produites pour les instruments financiers évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié du Fonds revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de transactions récentes et de la valeur de rachat ne se prêtent pas à l'analyse de sensibilité, étant donné l'absence ou le peu d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur. Parmi ces techniques, celle de l'actif net redressé est la plus utilisée. Dans la majeure partie des cas, elle est utilisée pour l'établissement de la juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement. Cette juste valeur repose essentiellement sur la quote-part de l'avoir des commanditaires selon les derniers états financiers audités de ces fonds, ajustée des résultats intermédiaires et des transactions subséquentes réalisées jusqu'à la date d'évaluation.

Dans une moindre mesure, le Fonds utilise d'autres méthodes d'évaluation où le jugement de l'évaluateur est mis à contribution et où certaines hypothèses sont employées soit principalement, la valeur de transaction escomptée, le multiple de BAIIA, la valeur de liquidation et l'offre d'achat escomptée. Ces techniques sont utilisées pour évaluer des instruments financiers d'une juste valeur combinée de 83,8 M\$ au 31 mai 2018 (46,5 M\$ au 31 mai 2017) et ainsi la direction juge qu'il n'est pas pertinent d'effectuer des analyses de sensibilité sur ces techniques d'évaluation.

Pour les actions non participantes, prêts et avances, nos analyses de sensibilité nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de $\pm 0,5\%$ entraînerait une variation de la juste valeur non significative en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Bien que le Fonds juge que les évaluations à la juste valeur sont appropriées, pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées à la marge de BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation entraînerait une augmentation ou une diminution de la juste valeur qui pourrait être significative selon les cas.

En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables.

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018, l'écart entre le haut et le bas de la fourchette de valeurs acceptables par rapport à la valeur mitoyenne est de l'ordre de 5,2 % (4,8 % au 31 mai 2017). Le Fonds est d'avis que cette variation de la valeur des actions et parts non cotées est théorique et improbable, car la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activités, de maturité et de taille fait en sorte que la valeur des investissements n'évolue pas de façon unidirectionnelle. Le fonds n'a donc pas recours à cette variable pour estimer l'incidence de l'utilisation d'hypothèses alternatives sur la juste valeur des actions et parts non cotées évaluées par le biais de la méthode de la capitalisation des flux monétaires. Le Fonds a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles n'entraînerait pas de justes valeurs significativement différentes.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

9. Participations dans les filiales et dans des entreprises associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, le Fonds a déterminé qu'il détient le contrôle, le contrôle conjoint ou qu'il exerce une influence notable sur le nombre suivant de sociétés en exploitation et d'entités d'investissement :

	31 mai 2018		31 mai 2017	
	Nombre	Juste valeur	Nombre	Juste valeur
Filiales				
Sociétés en exploitation	3	56 114	3	54 908
Entités d'investissement	5	36 551	5	27 196
Entreprises associées				
Sociétés en exploitation	25	193 139	25	173 098
Entités d'investissement	1	25 535	1	33 032

L'établissement principal des filiales, des coentreprises et des entreprises associées est principalement au Québec. Le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds (directement ou indirectement) dans les filiales est généralement de plus de 50 %, dans les coentreprises il est de 50 % et il se situe de 20 % à 50 % pour les entreprises associées. Les sociétés en exploitation sont exploitées activement et les entités d'investissement fournissent des services de gestion d'investissements avec l'objectif de générer des revenus de différentes natures. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds tels que le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires.

10. Informations entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des opérations avec des parties liées, qui sont des filiales et entreprises associées. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Les opérations consistent, essentiellement, en des produits d'intérêts et de dividendes et distributions sur les investissements et certains revenus, notamment de loyer.

Filiales

Bilans

	31 mai 2018	31 mai 2017
	\$	\$
Actif		
Investissements en capital de développement	92 665	82 104
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	1 079	433
Fonds engagés, mais non déboursés	28 324	57 505

États du résultat global

	Exercices terminés les	
	31 mai 2018	31 mai 2017
	\$	\$
Produits d'intérêts, de dividendes et distributions	758	736
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement	(2 141)	6 328
Revenus de loyer et autres revenus	187	178

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

10. Informations entre parties liées (suite)

Entreprises associées

Bilans	31 mai 2018	31 mai 2017
	\$	\$
Actif		
Investissements en capital de développement	216 674	206 130
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	167	57
Fonds engagés, mais non déboursés	13 979	10 640
	Exercices terminés les	
États du résultat global	31 mai 2018	31 mai 2017
	\$	\$
Produits d'intérêts, de dividendes et distributions	752	1 249
Gains sur investissements en capital de développement	37 867	26 991
Revenus de loyer et autres revenus	405	379

11. Immeuble de placement

L'immeuble de placement détenu par le Fonds est constitué d'espaces à bureau destinés à la location. Celui-ci a été reclassé avec les immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

	31 mai 2018	31 mai 2017
	\$	\$
Immeuble de placement – Juste valeur	—	9 783
Variation de l'exercice		
Solde au début	9 783	9 055
Entrées d'immobilisations	—	728
Reclassement dans les immobilisations corporelles (note 12)	(9 783)	—
Solde à la fin	—	9 783

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

11. Immeuble de placement (suite)

L'immeuble de placement est évalué à la juste valeur. Les données d'entrée non observables utilisées aux fins de l'évaluation de l'immeuble de placement s'établissent comme suit :

Techniques d'évaluation	Données non observables	31 mai 2018	31 mai 2017
		Actualisation simple	TGA ¹
Flux d'encaisse	TRI ²	— %	8,00 %
Actualisation	TGA réversion ³	— %	7,25 %

1. TGA : Taux d'actualisation.

2. TRI : Taux de rendement interne.

3. TGA réversion : Taux d'actualisation à la réversion.

12. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles :

	Terrains	Bâtiments	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total immobilisations corporelles	Logiciels	Développement informatique	Total immobilisations incorporelles	Total immobilisations corporelles et incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$				
31 mai 2018									
Coût	5 037	14 327	3 381	3 315	26 060	2 097	6 718	8 815	34 875
Cumul des amortissements	—	3 783	2 486	2 485	8 754	1 774	1 417	3 191	11 945
Valeur comptable nette	5 037	10 544	895	830	17 306	323	5 301	5 624	22 930
Variation de l'exercice									
Valeur comptable nette au début	2 000	6 641	650	1 021	10 312	280	4 312	4 592	14 904
Acquisitions	—	60	396	195	651	179	1 585	1 764	2 415
Reclassement de l'immeuble de placement (note 11)	3 410	6 373	—	—	9 783	—	—	—	9 783
Produit de la cession	(300)	—	—	—	(300)	—	—	—	(300)
Perte sur cession	(73)	—	—	—	(73)	—	—	—	(73)
Dotation aux amortissements ¹	—	(2 530)	(151)	(386)	(3 067)	(136)	(596)	(732)	(3 799)
Valeur comptable nette à la fin	5 037	10 544	895	830	17 306	323	5 301	5 624	22 930

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

12. Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (suite) :

	Terrains	Bâtiments	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total immobilisations corporelles	Logiciels	Développement informatique	Total immobilisations incorporelles	Total immobilisations corporelles et incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$				
31 mai 2017									
Coût	2 000	7 894	2 985	3 120	15 999	1 918	5 133	7 051	23 050
Cumul des amortissements	—	1 253	2 335	2 099	5 687	1 638	821	2 459	8 146
Valeur comptable nette	2 000	6 641	650	1 021	10 312	280	4 312	4 592	14 904
Variation de l'exercice									
Valeur comptable nette au début	2 000	6 603	668	767	10 038	142	3 044	3 186	13 224
Acquisitions	—	370	118	600	1 088	224	1 696	1 920	3 008
Dotations aux amortissements ¹	—	(332)	(136)	(346)	(814)	(86)	(428)	(514)	(1 328)
Valeur comptable nette à la fin	2 000	6 641	650	1 021	10 312	280	4 312	4 592	14 904

¹ Le Fonds détient deux bâtiments. Au cours de l'exercice, la durée d'utilité estimée de l'un de ceux-ci a été révisée à la baisse à la suite de l'adoption d'un projet de reconstruction qui devrait débiter au terme du prochain exercice financier. Le changement de durée d'utilité a généré une augmentation de la charge d'amortissement pour l'exercice de 1,9 M\$. Au 31 mai 2018, la durée d'utilité restante de ce bâtiment est de un an.

Aucune immobilisation corporelle et incorporelle n'a subi de perte de valeur au 31 mai 2018 (ni au 31 mai 2017). De plus, au 31 mai 2018, le Fonds n'avait conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Au cours des exercices terminés les 31 mai 2018 et 31 mai 2017, aucune immobilisation n'a été radiée.

13. Fonds réservés pour garanties et cautionnements consentis

Au 31 mai 2018, le Fonds a consenti des garanties d'un montant total de 4,8 M\$ (1,2 M\$ au 31 mai 2017), dans le cadre de cautions adossées à des prêts et à des marges de crédit d'exploitation octroyées à des sociétés dans lesquelles le Fonds a investi. Ces garanties ne peuvent être invoquées que dans le cas où une société ne respecterait pas ses obligations contractuelles. La durée habituelle de l'échéance de ces cautions, s'il y a lieu, est inférieure à un an.

Au 31 mai 2018, conformément à l'article 23 de la loi constitutive, des fonds de 2,4 M\$ (0,6 M\$ au 31 mai 2017) sont réservés à même les autres investissements, soit 50 % des garanties et cautionnements à cette date.

Au 31 mai 2018, aucun montant n'a été comptabilisé (ni au 31 mai 2017) dans les créateurs à titre de provision pour perte découlant de ces cautionnements consentis.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

14. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses actions et réclamations. Par conséquent, le Fonds comptabilise une provision, à cet effet. Le Fonds prend les moyens pour assurer lorsque requis, sa défense et éviter de devoir déboursier le montant provisionné.

Le Fonds indemnise, contre des réclamations en dommages et intérêts liées à l'exercice de leurs fonctions, ses administrateurs, dirigeants et membres de comités ainsi que toute personne qui agit à sa demande à titre d'administrateur pour une entreprise dont Fondation est actionnaire ou créancier. Le Fonds a souscrit à une assurance responsabilité à cet effet.

15. Marge de crédit

Le Fonds dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5,5 M\$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et renouvelable annuellement au mois de novembre. Cette marge ne comporte aucune clause restrictive et elle n'a pas été utilisée au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2018 (ni au cours de l'exercice terminé au 31 mai 2017).

16. Crédoiteurs et autres passifs

	<u>31 mai 2018</u>	<u>31 mai 2017</u>
	\$	\$
Sommes à payer sur acquisition d'autres investissements	53	1 891
Provision pour éventualités	8 400	8 400
Autres charges à payer	9 300	9 120
Impôts sur le résultat	2 474	—
Instruments financiers dérivés (note 6)	4 799	1 063
	<u>25 026</u>	<u>20 474</u>

17. Capital-actions

Autorisé

Actions de catégorie A en série

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie A, série 1 et série 2, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, sans valeur nominale.

Les actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie A, série 2, prennent rang également entre elles, à titre d'actions de cette catégorie, quant au paiement de dividendes, au partage de biens advenant la dissolution du Fonds, à sa liquidation, à la répartition des résultats nets ou à la distribution de tout ou d'une partie de son actif parmi les porteurs d'actions et, le cas échéant, au paiement de tout prix d'achat et de rachat. Le droit de vote qui s'y rattache s'exerce en une seule et même assemblée, sans égard à leurs séries respectives, et leurs porteurs peuvent être convoqués à cette assemblée, donner procuration et généralement y agir indistinctement, sauf lorsque la Loi, l'acte constitutif ou les règlements, le cas échéant, requièrent un vote séparé.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

17. Capital-actions (suite)

Autorisé (suite)

Actions de catégorie A en série (suite)

a) Actions de catégorie A, série 1

Les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert immédiat à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou tout autre régime enregistré reconnu par la Loi. Elles ne peuvent être détenues que dans le cadre d'un tel régime.

b) Actions de catégorie A, série 2

Les actions de catégorie A, série 2, ne seront émises qu'à des personnes qui ne demanderont pas leur transfert à un fiduciaire.

Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie B, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration. Les actions de catégorie B détenues par un fiduciaire pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie B détenues par une personne physique pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 2, et ce, sur la base d'une action de catégorie B pour une action de catégorie A, série 1, ou, selon le cas, une action de catégorie A, série 2, sans valeur nominale.

Actions de catégorie G

Nombre illimité d'actions de catégorie G, sans droit de dividende, non participantes, sans droit de vote, non transférables, rachetables au gré du détenteur à une valeur égale au moindre de la valeur d'émission ou de la valeur aux livres. En cas de déficit, les détenteurs de ces actions assument en priorité, jusqu'à concurrence de la contrepartie versée sur ces actions, tout déficit et toute moins-value non matérialisée et, en cas de dissolution, de liquidation ou de toute autre cession totale ou partielle des biens du Fonds, ces actions confèrent à leurs détenteurs le droit d'être remboursés après que tous les détenteurs d'actions de catégories A et B ont été remboursés.

Actif net de catégorie A et séries d'actions

	Série 1		Série 2		Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$
Exercice terminé le 31 mai 2018					
Actif net au début	149 942	1 682 596	2 522	28 300	1 710 896
Opérations sur le capital-actions					
Émissions d'actions	23 115	262 873	413	4 666	267 539
Rachats d'actions	(8 982)	(102 357)	(232)	(2 648)	(105 005)
Résultats de l'exercice					
Résultat global	—	96 006	—	1 629	97 635
	14 133	256 522	181	3 647	260 169
Actif net à la fin	164 075	1 939 118	2 703	31 947	1 971 065

Aux 31 mai 2018 et 2017, aucune action de catégorie B et de catégorie G n'était émise.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

17. Capital-actions (suite)

	Série 1		Série 2		Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$
Exercice terminé le 31 mai 2017					
Actif net au début	140 430	1 464 858	2 423	25 274	1 490 132
Opérations sur le capital-actions					
Émissions d'actions	18 841	198 521	393	4 104	202 625
Rachats d'actions	(9 329)	(98 698)	(294)	(3 108)	(101 806)
Résultats de l'exercice					
Résultat global	—	117 915	—	2 030	119 945
	9 512	217 738	99	3 026	220 764
Actif net à la fin	149 942	1 682 596	2 522	28 300	1 710 896

Aux 31 mai 2018 et 2017, aucune action de catégorie B et de catégorie G n'était émise.

Virements

Conformément à une décision prise lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2007, le Fonds peut, de temps à autre, par simple résolution des administrateurs et sans autre formalité : *i)* augmenter ou réduire le montant du capital-actions émis et payé afférent aux actions de catégorie A, série 1, en circulation, sans distribution ni versement aux porteurs de ces actions, d'un montant ainsi ajouté au compte de capital-actions émis et payé ou déduit de ce dernier, selon le cas, ou *ii)* imputer tout surplus d'apports pour éliminer ou réduire le déficit.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2018 aucun virement n'a été approuvé par les administrateurs (ni au 31 mai 2017).

Surplus d'apports

Le surplus d'apports provient de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions.

Modalités de rachat

Le Fonds doit racheter les actions de catégorie A dans les circonstances prévues par la Loi ou les acheter de gré à gré dans les circonstances exceptionnelles prévues dans la *Politique d'achat de gré à gré des actions de catégorie A* adoptée par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministre des Finances du Québec. Outre ces circonstances, une action ou une fraction d'action de catégorie A ne peut pas être rachetée.

Le prix de rachat des actions et des fractions d'action de catégorie A est fixé deux fois par année par le conseil d'administration sur la base de la valeur du Fonds au 31 mai et au 30 novembre.

18. Informations relatives au capital

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachats présentées par les actionnaires. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son opération et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

18. Informations relatives au capital (suite)

Les règles régissant l'émission et le rachat des actions sont présentées dans le prospectus déposé annuellement auprès de l'Autorité des marchés financiers. La *Loi sur les impôts* du Québec prévoit que le Fonds peut être appelé à payer une pénalité s'il achète de gré à gré au cours d'un même exercice, plus de 2 % du capital versé, certains critères d'achat étant exclus de ce calcul. Le Fonds a toujours respecté cette limite et entend continuer à le faire à l'avenir.

Aux 31 mai 2018 et 2017, le Fonds respectait l'ensemble des règles régissant l'émission et le rachat de ses actions.

Norme d'investissement

La loi constituant Fondation prévoit qu'à chaque exercice financier, les investissements admissibles doivent représenter un pourcentage de l'actif net moyen de l'année précédente du Fonds. Pour l'année financière 2017-2018, ce pourcentage est de 63 % (62 % pour l'année financière 2016-2017).

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Le respect de la Norme est validé sur une base annuelle, au 31 mai de chaque année. Aux 31 mai 2018 et 2017, Fondation respectait la Norme d'investissement.

19. Charges opérationnelles

	Exercices terminés les	
	31 mai 2018	31 mai 2017
	\$	\$
Traitements et charges sociales	24 412	23 172
Frais de communication aux actionnaires	1 023	1 052
Frais de fonctionnement	3 048	2 805
Frais de garde, registrariat et fiducie	556	534
Frais de publicité et d'information	2 560	2 474
Honoraires des gestionnaires externes	3 535	2 786
Frais d'occupation et loyer	1 910	1 941
Honoraires professionnels	2 529	3 198
Produits de location de bâtiment	(1 743)	(1 578)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	73	—
Amortissements	3 799	1 328
	41 702	37 712
Provision reliée aux éventualités	—	8 400
	41 702	46 112

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

20. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des membres du conseil et de la haute direction.

	Exercices terminés les	
	31 mai 2018	31 mai 2017
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel à court terme	4 133	3 938
Avantages sociaux futurs	416	369
Rémunération du conseil d'administration	140	140
	4 689	4 447

La rémunération inclut tous les avantages du personnel. Les avantages du personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité.

21. Impôts sur le résultat

	Exercices terminés les	
	31 mai 2018	31 mai 2017
	\$	\$
Exigibles	243	218
Différés	476	550
	719	768

Les impôts sur le résultat diffèrent du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial). Cet écart est expliqué de la façon suivante :

	Exercices terminés les	
	31 mai 2018	31 mai 2017
	\$	\$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 49,5 % (50,6 % en 2017)	49 539	56 562
Dividendes non imposables	(8 437)	(6 748)
Partie non imposable ou non déductible sur le gain ou la perte en capital et sur les gains ou pertes non réalisés	(29 834)	(52 426)
Écart de taux	(5 245)	(1 691)
Impôt en main remboursable	(4 455)	—
Renversement des pertes reportées des exercices antérieurs	(1 249)	72
Charges non déductibles et autres éléments	400	4 999
	719	768

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21. Impôts sur le résultat (suite)

Actifs d'impôts différés

Les éléments donnant lieu aux actifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

	<u>31 mai 2018</u>	<u>31 mai 2017</u>
	\$	\$
Avantage fiscal attribuable au report de pertes, échéant jusqu'en 2036	851	2 061
Frais d'émission d'actions	2 059	1 880
Avantages sociaux futurs	2 063	1 283
Immobilisations	1 411	1 783
Autres éléments	559	412
	<u>6 943</u>	<u>7 419</u>

Le Fonds est imposé selon des règles similaires à une société de placement à capital variable et, par conséquent, aux fins de la *Loi sur le revenu du Canada*, l'impôt fédéral exigible sur les gains en capital est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués ou lors de rachats d'actions.

De plus, le Fonds a le statut de société privée et, par conséquent, une partie de l'impôt fédéral exigible sur ses revenus de placement est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués. Au cours des exercices terminés les 31 mai 2018 et 2017 aucun montant n'a été appliqué en augmentation des impôts sur le résultat à recevoir.

Les impôts différés sur les gains ou pertes non réalisés ne sont pas présentés distinctement aux états financiers puisque ces impôts sont remboursables. Ils font l'objet d'une compensation avec les impôts en main remboursables futurs correspondants. Au 31 mai 2018, le montant des impôts compensés de la sorte s'élève à 21,8 M\$ (17,5 M\$ au 31 mai 2017).

Au 31 mai 2018, le Fonds n'a aucune perte fiscale reportée au fédéral et 26,6 M\$ au provincial, pouvant servir à réduire le résultat imposable des exercices ultérieurs. Les pertes fiscales reportées au provincial expirent comme suit :

	<u>Provincial</u>
	\$
2028	1 816
2029	6 307
2030	6 385
2031	741
2032	8 313
2033	2 127
2036	905

22. Avantages sociaux futurs

Le Fonds a des régimes de retraite à prestations déterminées et un régime d'avantages complémentaires de retraite. L'un des régimes de retraite est un régime à entités multiples, dans lequel la juste valeur des actifs est répartie parmi les entités participantes au prorata de la valeur des obligations au titre des prestations constituées de chaque entité. Le régime est administré par un comité de retraite composé de dix membres. Le financement du régime correspond aux cotisations salariales des personnes salariées et des cotisations d'exercice des entités. De plus, une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que les entités doivent verser au régime de retraite.

Une cotisation additionnelle variant selon la politique de placement doit également être versée. Enfin, un fonds de stabilisation est créé et financé partiellement à l'aide d'une cotisation d'équilibre spéciale. Le taux de cotisations requis est le même pour toutes les entités. Le Fonds n'est pas tenu envers le régime des obligations des autres entités. En cas de liquidation du régime ou si le Fonds se retire de celui-ci, le déficit ou l'excédent sera réparti parmi les entités participantes au prorata de la valeur des obligations au titre des prestations constituées de chaque entité.

22.1. Particularités des régimes

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont destinés à toutes les personnes salariées qui satisfont à certaines conditions. Les prestations de ces régimes sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que le Fonds doit verser aux régimes de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, ont été extrapolées au 31 mai 2018, basées sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 décembre 2016. La prochaine évaluation actuarielle complète devrait être effectuée en date du 31 décembre 2019.

Le Fonds a annoncé son retrait du régime de retraite à entités multiples, dans lequel la juste valeur des actifs est répartie parmi les entités participantes au prorata de la valeur des obligations au titre des prestations constituées de chaque entité. Celui-ci est prévu être remplacé au cours du prochain exercice. Les salariés participants et les retraités de Fondation bénéficieront essentiellement des mêmes avantages. Les frais éventuels, reliés à cette décision, imputables directement à l'état du résultat global sont difficilement quantifiables en date des présentes.

Le régime d'assurances collectives est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie ainsi que d'assurance dentaire, destiné aux mêmes personnes que celles des régimes de retraite. Il n'est pas un régime enregistré, donc il n'est pas soumis à la *Loi sur les régimes de retraite complémentaires* du Québec. Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, ont été extrapolées au 31 mai 2018, en se basant sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 mai 2017. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée en date du 31 mai 2020.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

22. Avantages sociaux futurs (suite)

22.1. Particularités des régimes (suite)

Les tableaux suivants présentent les composantes des passifs nets reliés aux avantages sociaux futurs aux 31 mai 2018 et 2017.

	Exercice terminé le 31 mai 2018						
	Régimes de retraite à prestations déterminées			Régime d'assurances collectives			Combinés
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début	(55 426)	45 457	(9 969)	(8 532)	—	(8 532)	(18 501)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(4 103)	—	(4 103)	(1 012)	—	(1 012)	(5 115)
Coût des services passés	533	—	533	—	—	—	533
Produit (charge) d'intérêts	(1 917)	1 537	(380)	(292)	—	(292)	(672)
Incidence sur le résultat net	(5 487)	1 537	(3 950)	(1 304)	—	(1 304)	(5 254)
Réévaluations :							
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	(11)	(11)	—	—	—	(11)
Perte découlant des changements dans les hypothèses financières	(561)	—	(561)	(115)	—	(115)	(676)
Perte liée à l'expérience	(1 038)	—	(1 038)	—	—	—	(1 038)
Incidence des réévaluations sur l'autre élément du résultat global	(1 599)	(11)	(1 610)	(115)	—	(115)	(1 725)
Cotisations :							
Du Fonds	—	2 927	2 927	—	110	110	3 037
Participants aux régimes	(1 049)	1 049	—	—	—	—	—
Prestations versées	801	(801)	—	110	(110)	—	—
	(248)	3 175	2 927	110	—	110	3 037
Solde à la fin	(62 760)	50 158	(12 602)	(9 841)	—	(9 841)	(22 443)

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations déterminées et au régime d'assurances collectives au cours du prochain exercice s'élèvent respectivement à 2,8 M\$ et 0,1 M\$.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

22. Avantages sociaux futurs (suite)

22.1 Particularités des régimes (suite)

	Exercice terminé le 31 mai 2017						
	Régimes de retraite à prestations déterminées			Régime d'assurances collectives			Combinés
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début	(55 255)	39 538	(15 717)	(8 475)	—	(8 475)	(24 192)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(3 503)	—	(3 503)	(749)	—	(749)	(4 252)
Coût des services passés	(1 018)	—	(1 018)	—	—	—	(1 018)
Produit (charge) d'intérêts	(1 959)	1 378	(581)	(303)	—	(303)	(884)
Incidence sur le résultat net	(6 480)	1 378	(5 102)	(1 052)	—	(1 052)	(6 154)
Réévaluations :							
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	2 465	2 465	—	—	—	2 465
Profit découlant de changements dans les hypothèses démographiques	4 324	—	4 324	1 083	—	1 083	5 407
Perte découlant des changements dans les hypothèses financières	(510)	—	(510)	(57)	—	(57)	(566)
Profit (perte) lié à l'expérience	1 709	—	1 709	(150)	—	(150)	1 559
Incidence des réévaluations sur l'autre élément du résultat global	5 523	2 465	7 988	876	—	876	8 864
Cotisations :							
Du Fonds	—	2 862	2 862	—	119	119	2 981
Participants aux régimes	(867)	867	—	—	—	—	—
Prestations versées	1 653	(1 653)	—	119	(119)	—	—
	786	2 076	2 862	119	—	119	2 981
Solde à la fin	(55 426)	45 457	(9 969)	(8 532)	—	(8 532)	(18 501)

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations déterminées et au régime d'assurances collectives au cours du prochain exercice s'élèvent respectivement à 2,5 M\$ et 0,1 M\$.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

22. Avantages sociaux futurs (suite)

22.2. Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes sont les suivantes :

	31 mai 2018		31 mai 2017	
	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	3,40 %	3,40 %	3,45 %	3,45 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	—	3,25 %	—
Table de mortalité	CPM ajustée	CPM ajustée	CPM ajustée	CPM ajustée
Coûts constatés au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	3,45 %	3,45 %	3,60 %	3,60 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	—	3,00 %	—
Table de mortalité	CPM ajustée	CPM ajustée	CPM ajustée	CPM ajustée

Au 31 mai 2018, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 22 années (19 ans au 31 mai 2017) pour les régimes de retraite et de 21 années (21 ans au 31 mai 2017) pour le régime d'assurances collectives.

22.3. Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux changements d'hypothèses indiquées. L'analyse de sensibilité a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur les obligations au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Régimes de retraite	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies		
	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
Taux d'actualisation	1	(9 861)	13 609
Taux d'indexation	1	3 352	(5 020)
Taux d'augmentation des salaires	1	2 949	(2 879)
	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
Espérance de vie	10	(1 201)	1 327

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

22. Avantages sociaux futurs (suite)

22.3 Analyse de sensibilité (suite)

Régime d'assurances collectives

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations d'assistance médicale postérieure à l'emploi		
	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
Taux d'actualisation	1	(1 877)	2 503
Augmentation du coût des soins de santé	1	2 366	(1 818)

	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
	Espérance de vie	10	(334)

22.4. Répartition des actifs

La juste valeur des actifs des régimes a été répartie comme suit :

	31 mai 2018	31 mai 2017
	%	%
Actifs cotés en Bourse		
Actions canadiennes	16,9	12,1
Actions étrangères	26,0	32,0
Titres immobiliers mondiaux	3,9	3,4
Actifs non cotés en Bourse		
Obligations	31,7	35,9
Immobilier	13,3	7,7
Autres	8,2	8,9
	100,0	100,0

22.5. Risques associés aux avantages sociaux futurs

Les principaux risques associés aux avantages sociaux futurs sont :

- Risque d'investissement

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements des actifs de la caisse sont inférieurs à ce taux d'actualisation, un déficit sera créé.

- Risque de taux d'intérêt

Une variation des taux obligataires affectera la valeur des obligations reliées aux avantages sociaux futurs.

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

22. Avantages sociaux futurs (suite)

22.5 Risques associés aux avantages sociaux futurs (suite)

- Risque de longévité

Une amélioration plus importante de l'espérance de vie que celle prévue dans les tables de mortalité utilisées augmentera la valeur des obligations reliées aux avantages sociaux futurs.

- Risque d'inflation

Les obligations reliées aux avantages sociaux futurs sont calculées en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de ces obligations.

23. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Exercices terminés les	
	31 mai 2018	31 mai 2017
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs et autres actifs	(1 466)	12 568
Impôt en main remboursable	(2 474)	—
Impôts sur le résultat à recevoir	—	187
Créditeurs et autres passifs	180	8 637
Impôts sur le résultat à payer	2 474	—
	(1 286)	21 392
Autres informations sur les éléments de trésorerie		
Intérêts reçus	24 867	22 033
Dividendes et distributions reçus	11 666	15 028

24. Renseignements additionnels

Le *Relevé du coût des investissements en capital de développement*, audité, le *Relevé des autres investissements*, non audité, ainsi que le *Répertoire de la quote-part de Fondaction du coût des investissements effectués par les fonds partenaires ou spécialisés*, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site Internet au www.fondaction.com ou au www.sedar.com.

25. Chiffres comparatifs

Fondaction a modifié la classification de la note 5 « Débiteurs et autres actifs » et de la note 16 « Créditeurs et autres passifs » afin de mieux refléter la nature des montants présentés.